

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	4
La bibliothèque	9
La page communautaire	10
La rubrique informative	13
Le calendrier des activités	18
Pour nous joindre	20

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Andrée Larose

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 19 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Chères citoyennes et chers citoyens,

Avec l'arrivée du printemps, c'est également l'occasion pour chacune et chacun d'entre nous de profiter de cette période pour procéder au grand nettoyage de nos terrains en vue de l'arrivée des beaux jours.

Comme nous sommes à peine à trois petites années du 100^e anniversaire de notre municipalité, pourquoi ne pas en profiter pour fleurir davantage nos résidences et faire en sorte qu'en 2017, nous soyons fin prêts à accueillir les nombreux visiteurs qui viendront célébrer avec nous nos 100 ans d'existence.

Lors de la réunion de votre conseil municipal du 10 mars dernier, nous avons décrété le mois d'avril, le mois de la jonquille. Profitons-en pour encourager les organismes qui oeuvrent souvent dans l'ombre à aider celles et ceux qui passent des périodes plus difficiles à combattre le cancer.

Dans un tout autre ordre d'idées, également, lors de la réunion du mois de mars dernier, votre conseil, suite à une analyse détaillée du dossier, a décidé que la gestion du Centre Joachim-Tremblay sera confiée à nouveau à l'entreprise privée. Comme le contrat actuel se termine en juillet de cette année, un appel d'offres public de service sera lancé d'ici l'été. Cette décision a été prise en tenant compte de la capacité de payer des citoyens. Nous vous en tiendrons informés.

✍ Claude N. Morin, maire

Joyeuses Pâques



Informations municipales



Rappel concernant les abris d'auto amovibles

Nous aimerions vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'auto amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :



Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible **est prohibé entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre**; il n'est autorisé que pour desservir un usage résidentiel et doit être localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant.

Vous devez démonter votre abri d'auto amovible **en entier**, soit la toile et la structure de métal; seuls les ancrages peuvent demeurer au sol.

De plus, il est interdit d'installer un abri escamotable ou abri d'été, entendu que ce type d'abri comporte une structure, un

toit mais pas de parois latérales (murs); cependant, la présente interdiction ne concerne pas les pavillons de jardin, les gazebos et les abris en moustiquaire.

Un abri d'auto amovible doit être muni d'ancrages au sol installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les matériaux de revêtement extérieur doivent être opaques et d'une seule couleur; ils doivent être entretenus et maintenus en bon état.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604.

L'utilisation de l'eau potable

L'arrosage des pelouses et des jardins

Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable pour fin d'arrosage extérieur, des politiques d'arrosage sont établies selon les numéros civiques.

L'arrosage est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures

et 24 heures; il est interdit en dehors de ces périodes.

Les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis uniquement tandis que les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques impairs peuvent arroser les mercredis, vendredis et dimanches.

De manière générale, seul l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une fermeture automatique est autorisé; cependant, les tourniquets et autres instruments commerciaux d'arrosage ainsi que les systèmes d'arrosage automatiques enfouis dans le sol sont autorisés en autant qu'ils soient utilisés de façon raisonnable.



Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours au besoin pendant 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules



Le lavage des véhicules est permis tous les jours à n'importe quelle heure de la journée à la condition d'utiliser un boyau muni

d'une fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

Il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Nonobstant l'alinéa précédent, du 1^{er} avril au 15 mai, il est permis d'utiliser un boyau avec fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'automobiles, les trottoirs et les patios. Le nettoyage est également autorisé lors de travaux de peinture ou de rénovation du pavage ou du bâtiment.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures.

Nonobstant l'alinéa précédent, le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des



besoins de mise en forme de la toile jusqu'à un maximum de 30 centimètres de profondeur. (Règlement 04-046 et ses amendements).

Camp de jour 2014



Le temps est venu de planifier notre été; c'est ainsi que la Ville de Macamic offrira, encore cette année, les services d'un camp de jour au pavillon Le Séjour.

Critères d'inscription

Être un enfant de la Ville de Macamic incluant le secteur Colombourg et des municipalités des secteurs environnants et être âgé entre 5 ans et 15 ans. Une priorité est accordée aux enfants de la Ville de Macamic et du secteur Colombourg.

À noter que les enfants seront divisés par groupe d'âge avec une monitrice attitrée pour l'été.

Horaire

Activités sportives quotidiennes (par un animateur), sorties, visites et baignades (hebdomadaires), magie, expérience, bricolage, spectacles et surtout beaucoup de plaisir seront au rendez-vous. Les heures d'ouverture seront de 7 heures 30 à 17 heures, du lundi au vendredi. Le camp débutera le 23 juin 2014 et se terminera le 15 août.

Période d'inscription

Les formulaires d'inscription seront disponibles de trois façons :

Ils seront envoyés dans les écoles, ils seront disponibles sur le site Internet de la Ville de Macamic et également au bureau municipal.

Le paiement se fera directement au bureau de la Ville de Macamic et les inscriptions devront être faites pour le début de juin 2014.

**Information : Annick Gaudet
819 782-4604, poste 227**



Semaine du grand nettoyage

Vous désirez vous départir de gros rebuts et d'articles encombrants, profitez des journées du grand nettoyage, le mercredi 14 mai pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne Ville de Macamic; pour le secteur Colombourg, la collecte se fera le jeudi 15 mai 2014.



Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse au plus tard le mardi 13 mai 2014, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 223 ou poste 227, du lundi au vendredi, de 8 heures à 16 heures 30.

NE SERONT PAS RAMASSÉS :

Veillez noter que les pneus doivent être séparés des jantes.

- ◆ pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- ◆ tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- ◆ huile
- ◆ peinture
- ◆ branches
- ◆ foin
- ◆ solvants



- ◆ matériaux de construction, de rénovation et de démolition (ex. bardeaux d'asphalte)
- ◆ animaux morts
- ◆ armes à feu et munitions
- ◆ plastiques d'ensilage
- ◆ poches de grain
- ◆ ciment
- ◆ briques
- ◆ résidus domestiques dangereux



Ne pas oublier de mettre vos ordures dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin la veille de la collecte.

Ville de Macamic : fête des employés et des bénévoles

Le 22 février dernier, la Ville de Macamic a tenu à souligner la contribution de ses employés et des bénévoles qui oeuvrent au service de la communauté à l'occasion d'un « 5 à 7 ».

Près de 70 personnes ont répondu à l'invitation du conseil de ville. À cette occasion, monsieur Claude N. Morin, maire de la Ville de Macamic, a remercié les membres du personnel municipal et les bénévoles présents pour tout ce qui est généreusement fait au service de notre communauté.

De plus, l'arrivée de nouveaux arrivants dans notre milieu a été soulignée de façon conviviale.

Et un merci particulier à nos commanditaires pour avoir offert gracieusement des cadeaux bien appréciés par les personnes présentes : Pharmacie Jean Coutu, Brand Source Ameublement Ouellet, Marché Bonichoix Grenier, Matériaux Abitibi BMR, Centre Beauté Santé et Café Elkoza.

✍ Le conseil de ville



À pied, à vélo, ville active, un programme de Vélo Québec initié en 2005.

Avec le programme À pied, à vélo, ville active, Vélo Québec se positionne comme intervenant incontournable auprès des municipalités et des écoles du Québec afin de faire la promotion du transport actif en :

- ✓ Facilitant les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail.
- ✓ Créant des environnements sécuritaires afin de favoriser le transport actif pour l'ensemble des citoyens.

Le succès du programme *À pied, à vélo, ville active* repose sur ces avantages :

- Diminution de la circulation automobile près de l'école.
- Accès sécuritaires pour les piétons et les cyclistes aux abords de l'école permettant de rassurer les parents.
- Aménagement des rues qui enrichissent la vie des quartiers et favorisent la rétention des familles.
- Enfants actifs quotidiennement, en meilleure forme physique, donc plus attentifs en classe.

Les deux grands objectifs du projet :

1. Modifier les habitudes de déplacement des parents et des enfants.



2. Créer des environnements sécuritaires en faveur de la marche et du vélo.

✍ Marco Desforges, conseiller municipal

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Pour que tienne la terre
Dominique Demers
Don Club Lions
- Maigrir, la méthode SOS santé
Chantal Lacroix
Don Club Lions
- La voleuse de livres
Markus Susak
Don Club Lions
- Chroniques d'une petite ville
Tomes 1-2
Mario Hade
- Tremblement de mère
Diane Lavoie
- Les plaisirs d'Hollywood
Tomes 1-2
Lauren Conrad
- La Saline - tome 3
Louise Lacoursière
- Ce pays de rêve - tome 4
Michel Langlois
- Coup de foudre
Micheline Duff
- Les héritiers d'Enkidiev - tome 9
Anne Robillard
- Les gardiens de la lumière - tome 2
Michel Langlois
- Chère voisine
Louise est de retour
Chrystine Brouillet
- Des amis si proches
Danielle Steel
- Un voisinage comme les autres
Rosette Laberge
- Quand les femmes étaient des ombres
Claire Bergeron
Don Club Lions



La page communautaire

Vente de garage

Pour une 7^e année consécutive, il y aura une vente de garage au profit de la fabrique de Macamic les 30, 31 mai et 1^{er} juin, au sous-sol de l'église de Macamic.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

Vendredi et samedi de 9 heures à 21 heures et dimanche de 12 heures à 16 heures.



Les personnes qui ont des articles à donner peuvent les apporter au sous-sol de l'église de Macamic le mercredi 28 mai, de 12 heures à

18 heures et le jeudi 29 mai, de 12 heures à 21 heures. S'il vous est impossible de vous déplacer ou que vous avez des objets trop lourds, nous pouvons aller les chercher.

Pour information, vous pouvez téléphoner à Claude Bélanger, le responsable de la vente de garage, au 819 782-4466.

Cercle de Fermières de Macamic

Les gagnants du tirage du Cercle de Fermières de Macamic sont :

- Les mitaines de fourrure : monsieur Guillaume Lacasse de Rouyn-Noranda
- La couverture de laine : madame Ginette Samson de La Sarre
- La pelle électrique : madame Angèle Venne de Macamic

À cette occasion, je tiens à remercier la population qui nous encourage à continuer notre travail par l'achat de billets.

Merci à toutes les Fermières qui ont contribué à cette belle réussite en vendant des billets; le résultat a été au-delà de nos espérances.

On se reprend dans deux ans.

✍ Rachel Collard, présidente



As-tu la permission?

Comme chaque année, quelques conducteurs de VHR (véhicule hors route) négligent de demeurer dans les sentiers aménagés et mettent en danger des droits de passage. De plus, si un conducteur de VHR (motoneige, Quad) veut circuler sur des terres privées, il doit au préalable avoir l'autorisation, sinon il déroge à l'article de loi des VHR 55.1

55.1 *Le conducteur d'un véhicule hors route qui circule sur une terre du domaine privé sans l'autorisation du propriétaire et du locataire commet une infraction et est passible d'une amende de 400 \$ à 800 \$.*



Il est interdit en tout temps au conducteur de Quad de circuler dans les sentiers de motoneige, même si les sentiers de motoneige sont fermés, que ce soit le printemps, l'été ou

l'automne. Le droit de passage est cédé à votre club de motoneige et ce geste est grandement honoré par les motoneigistes. La FCMQ a mis en place un programme d'appréciation des propriétaires fonciers qui les rend éligibles à des tirages mensuels pendant la saison de motoneige.

Du changement au service de garde Les Aventuriers de l'école Dagenais de Colombourg

Madame Sylvie Blais qui a offert le service depuis cinq ans prend sa retraite, elle tient à remercier la clientèle qui lui a été fidèle pendant toutes ces années.



Merci à la Commission scolaire du Lac-Abitibi d'avoir accepté ce projet dans leurs locaux.

Je suis, madame Isabelle Brochu, la nouvelle administratrice du service de garde Les Aventuriers de Colombourg. Mon arrivée concorde avec la rentrée scolaire 2014-2015 où je serai présente auprès des enfants. Je reste disponible pour répondre à vos questions au 819 333-3768.

Jardin communautaire

Les responsables du jardin communautaire de Macamic vous invitent, cet été, à venir cultiver une parcelle de terrain; les dimensions de chaque terrain sont de 10 pieds x 20 pieds et le coût est de 7 \$.

Une clé vous sera remise pour l'entrée au jardin et vous pourrez y aller à votre guise et à l'heure qui vous conviendra.

Le jardinage est une occasion de rencontrer d'autres personnes, d'échanger et d'apprendre des conseils pour semer, entretenir et récolter de bons légumes.



Pour information et réservation, contactez Diane et Lucien au 819 782-4871.



Brigade des pompiers volontaires de Macamic

Avec le retour des beaux jours, certaines personnes seront tentées de procéder au brûlage du foin et du gazon mort.

Ce genre de feu est interdit et plusieurs personnes l'ont appris à leurs dépens en y perdant des bâtiments, des véhicules et autres. La meilleure façon de ne pas être le prochain sur la liste est de ne pas recourir à cette méthode.

Au cours des premiers jours du mois de mai, les pompiers (bien identifiés), visiteront les appartements et les résidences de la Ville de Macamic (excluant les rangs) afin de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Afin de maximiser votre sécurité, un détecteur de fumée devrait se retrouver sur chaque étage. Au prix que coûte un détecteur de fumée, pourquoi s'en passer? La durée de vie recommandée d'un détecteur de fumée est de 10 ans.

D'ici là, soyez vigilants, car souvent, l'on se dit que « *Ça n'arrive qu'aux autres* », et peut-être qu'un jour, quelqu'un dira cela en parlant de vous.

En 2014, soyons préventifs!

Roger Alain,
Secrétaire-trésorier



Rubrique informative



MRC

D'ABITIBI-OUEST

*Chronique verte de la
MRC d'Abitibi-Ouest*

Le plastique recyclable démystifié

Quels plastiques recycler?

Le recyclage est habituellement facile, mais on comprend parfois moins bien celui du vaste monde du plastique. Lequel va au bac **bleu**? Lequel va au bac **vert**? Voici une chronique qui vous permettra de vous y retrouver pour devenir maître du recyclage du plastique.

Signalisation

D'abord, fiez-vous au chiffre apparaissant dans le ruban de Möbius. Les chiffres de 1 à 5 et 7 indiquent les matières acceptées dans le bac **bleu**; par contre, celles portant le numéro 6 ne sont pas recyclées et doivent être déposées dans le bac **vert**.

Quels sacs?

Les sacs en plastique sont recyclables, pour la plupart, mais ils ne le sont pas tous. En effet, les sacs recyclables sont habituellement ceux d'épicerie, de magasinage, de pain, de lait, etc. Pour savoir, tentez de déchirer le sac; si le sac s'étire, il va au bac **bleu**, s'il est plus raide, comme les sacs de légumes congelés, de riz ou de céréales et qu'il ne s'étire pas, il faut le jeter au bac **vert**.

Entassez tous vos sacs dans un seul, en faisant ainsi un « sac de sacs » auquel vous ferez un nœud lorsqu'il sera plein, cela facilitera la manutention au centre de tri et contribuera à éviter le bris de matériel.

Petits trucs

Bien que certains sacs en plastique soient recyclables, la meilleure solution est d'éviter d'en consommer.

- ✓ Utilisez des sacs réutilisables pour l'épicerie et pour tous vos autres achats.



- ✓ Pour vos repas et vos collations, utilisez des contenants réutilisables et si vous tenez aux sacs refermables, lavez-les et réutilisez-les.
- ✓ Enfin, pour remplacer la pellicule plastique moulante non recyclable, couvrez votre plat, ou n'importe quel contenant sans couvercle, d'un bonnet de douche que vous pourrez laver et réutiliser.

Et n'oubliez pas, le meilleur déchet est toujours celui qui n'a pas été produit!



Source : Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) et écocentre
 15, boul. Industriel à La Sarre
 Heures d'ouverture : lundi au samedi de 8 heures à 16 heures

Des questions? Écrivez-nous :
bottinvert@mrcao.qc.ca

Chronique prévention

Les articles pour fumeurs!

L'utilisation des articles pour fumeurs (cigarettes, cigares, pipes, allumettes, briquets, etc.) par une personne fatiguée, sous l'influence d'alcool ou de médicaments, est la cause la plus commune des incendies mortels. La négligence des fumeurs et des fumeuses est encore trop souvent la cause d'incendie; alors, si vous fumez ou habitez avec un fumeur, voici quelques conseils de prévention :

PENDANT QUE LE FUMEUR DORT... LE FEU COURT!

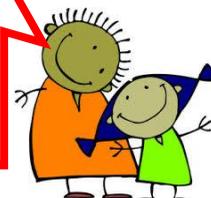
- Ne fumez jamais au lit! Soyez toutefois vigilant si une personne, par sa condition physique (ex. malade, handicapée, etc.) fume au lit.
- Ne fumez jamais si vous avez pris de l'alcool, des médicaments ou de la drogue, vous risquez de vous endormir et de mettre le feu!
- Ne fumez jamais en présence de produits inflammables ou solvants, par exemple, dans les endroits suivants : atelier, garage, remise, cabanon, etc.

Fumez ... en toute sécurité!

- Assurez-vous qu'aucun mégot n'ait été oublié sur les meubles, sofas ou coussins après le départ de vos amis fumeurs.
- Ne déposez jamais un cendrier sur une surface instable, comme le bras d'un fauteuil.
- Utilisez des cendriers sécuritaires, stables, assez grands et disposés dans toutes les pièces de la maison où les gens peuvent fumer. Une cigarette ne devrait jamais risquer de basculer en dehors du cendrier. Les cendriers qui contiennent du sable sont les plus sécuritaires.
- Ne laissez jamais une cigarette brûler dans un cendrier sans surveillance.
- Ne videz jamais le contenu d'un cendrier directement dans une poubelle, assurez-vous que les allumettes et les mégots soient bien éteints avant de vider les cendriers, aspergez-les avec de l'eau au préalable.
- Gardez vos lieux propres.
- Exercez-vous, adultes et enfants, à évacuer.

SAVIEZ-VOUS QUE :

- Vous avez moins de trois minutes pour évacuer un bâtiment en feu.
 - Les incendies mortels surviennent surtout la nuit.
- Ne fumez jamais au lit!**



Avertisseurs de fumée : un gardien rassurant!

- Installez un avertisseur de fumée dans chaque chambre à coucher et, au moins un autre à chaque étage de votre résidence.
- Pour les personnes malentendantes ou sourdes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.
- Vérifiez leur bon fonctionnement une fois par mois; si ceux-ci sont défectueux ou ont plus de 10 ans, remplacez-les.
- Profitez du changement d'heure, au printemps et à l'automne, pour vérifier vos avertisseurs de fumée et, au besoin, remplacez la pile. N'installez jamais de pile rechargeable.

SOURCES :

* Ministère de la Sécurité publique, [site Internet](#) section *Sécurité incendie*

* Prévention des incendies du Canada, [site Internet](#) section *Feuillets de renseignements*. Cette chronique est également disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest (mrc.ao.ca) sous l'onglet « Accueil », section *Sécurité incendie*.



Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Des nouvelles de votre Caisse

LE DÉPÔT DIRECT, C'EST PRATIQUE

Un raccourci payant... Opter pour le dépôt direct, c'est vous assurer que les montants qui vous sont dus suivent le plus court chemin vers votre compte. Voici des exemples de versements que vous pouvez inscrire au dépôt direct :

- Remboursements d'impôt
- Dépôt salaire
- Allocations familiales
- Pensions, rentes et Sécurité de la vieillesse
- Et encore plus!

Adhérez dès maintenant et recevez votre prochain remboursement directement dans votre compte.

C'est simple, direct et sécuritaire!

N'attendez plus. Contactez votre Caisse et inscrivez-vous au dépôt direct!

PRÊT-À-CONDUIRE DESJARDINS

Le **Prêt-à-conduire Desjardins**, le financement tout inclus pour votre prochain véhicule. Vous pensez acquérir une nouvelle auto? Ou encore une nouvelle moto, une autocaravane, un VTT ou un bateau?

Que votre prochain véhicule soit neuf ou d'occasion, pensez au **Prêt-à-conduire Desjardins** pour le financer; tout est inclus :

- Un taux concurrentiel
- L'assurance vie sans frais
- Un an d'assistance routière automobile gratuite
- Jusqu'à 50 \$ de rabais sur l'assurance de votre véhicule
- Le **Prêt-à-conduire Desjardins** est offert exclusivement chez votre marchand ou concessionnaire participant.

Demandez-le!

Détails et conditions à desjardins.com/pret-a-conduire.



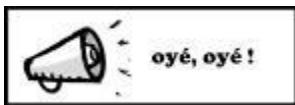


*La Caisse Desjardins
de l'Abitibi-Ouest
désire souhaiter à tous
les lecteurs de très
JOYEUSES PÂQUES!*

*Nos bureaux seront
fermés à compter de
15 heures le vendredi 18 avril et
toute la journée du lundi 21 avril 2014.
L'horaire régulier reprendra le mardi
22 avril 2014.*

**Prendre note que nos guichets
automatiques et le service Accès D
sont disponibles 24 heures sur 24,
7 jours sur 7.**

*Desjardins est une coopérative
financière qui appartient aux
membres!*



Vous avez le goût de vous dégourdir les jambes, et ce, en groupe? Joignez-vous au Club de marche de Macamic les samedis à 9 heures; l'activité est débutée depuis le 22 mars. Départ de l'hôtel de ville de Macamic. Bienvenue à tous.

Les copines Linda Morin et Marise Quirion

P.-S. : À suivre bientôt sur *Facebook*



Direction de l'Abitibi-Témiscamingue

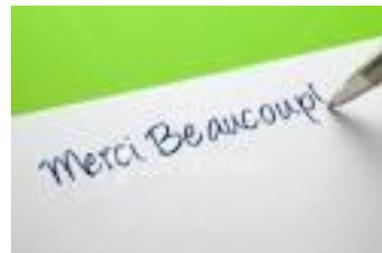
Incendie de deux camionnettes

La présente est pour souligner l'excellent travail effectué par les membres du Service en sécurité incendie de la Régie intermunicipale Royal-Roussillon lors de l'incendie de deux camionnettes survenu le 19 février dernier dans la cour du MTQ.

L'intervention rapide des pompiers a permis de limiter les pertes à ces deux camionnettes.

*Le chef des Centres de services de
Macamic et de Rouyn-Noranda,*

Claude Gagnon



Le calendrier des activités

<u>Avril</u>	13	Célébration du pardon avec absolution personnelle à 19 heures à La Sarre
	14	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	15	Mardi saint : messe chrismale à 19 heures 30 à la Cathédrale d'Amos
	16	Mercredi saint : messe à 15 heures au Foyer de Palmarolle et au CHSLD de Macamic
	17	Jeudi saint : messe à 19 heures à Macamic
	18	Vendredi saint : chemin de croix à 19 heures à Macamic
	19	Samedi saint : veillée pascale à 20 heures à La Sarre
	20	Messes de Pâques : 7 heures 30 à Authier-Nord, 9 heures 15 à Poularies, 9 heures 30 à La Sarre et 11 heures à Palmarolle et Macamic
<u>Mai</u>	4	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30; nous soulignerons la fête des Mères
	12	Réunion du conseil municipal à 19 heures
<u>Juin</u>	1	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30; nous soulignerons la fête des Pères
	9	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures
Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures
et de 19 heures à 20 heures 30

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et
de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 12 juin 2014, **la date limite pour apporter vos textes est le 16 mai**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe à temps partiel	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet à temps partiel	225
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé	233
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire privé	231
Madame Lucette Bastien	Resp. des 2 bingos hebdomadaires à temps partiel	231
Restaurant Centre Joachim-Tremblay	Madame Caroline Depont	237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Local du Cercle des Fermières		232
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay		819 782-4464

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique :	macamic@mrcao.qc.ca
Site Internet :	www.villemacamic.qc.ca